



LA GESTION DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

APPROCHE DE GESTION¹

Le groupe Edmond de Rothschild a développé une Politique Environnementale qui présente les objectifs et les principes de gestion des enjeux environnementaux dans ses opérations. Cette politique, validée par le Comité Exécutif du Groupe, s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, quel que soit le site où ils travaillent. **GRI 103-1 / 103-2 / 103-3**

Notre Politique Environnementale traduit la volonté du groupe Edmond de Rothschild d'améliorer progressivement ses performances dans le domaine de la protection de l'environnement et d'impliquer ses collaborateurs dans cette démarche. Elle vise également l'amélioration de notre surveillance des impacts environnementaux et de l'efficacité de nos processus.

Inspiré par ses propres valeurs et convaincu de l'importance de prendre en compte les enjeux du développement durable, le Groupe est signataire du Pacte Mondial des Nations unies² et la Direction s'est engagée à renforcer le rôle du Groupe en tant qu'acteur impliqué dans ses opérations, auprès de ses parties prenantes et au sein de l'économie réelle. La Politique d'Achat Responsable du Groupe, validée en 2017 par le Comité Exécutif, est accompagnée par une Charte d'Achat Responsable qui a vocation d'être co-signée par les fournisseurs comme gage de leur engagement sur les points relatifs au développement durable, y compris la responsabilité environnementale.

GRI 103-2

Contexte Développement Durable

L'impact environnemental relatif aux opérations des acteurs du secteur financier n'est pas comparable à celui des grands groupes industriels. Pourtant, en tant qu'investisseurs, ces acteurs jouent un rôle clé pour rediriger les flux financiers vers des activités durables et pour encourager les entreprises et les États à intégrer pleinement une démarche durable dans leurs stratégies et activités. Le secteur de la finance a les moyens de financer et de soutenir des solutions innovantes pour la transition vers une économie durable et bas carbone.

GRI 103-1

Valeurs de l'entreprise et engagements

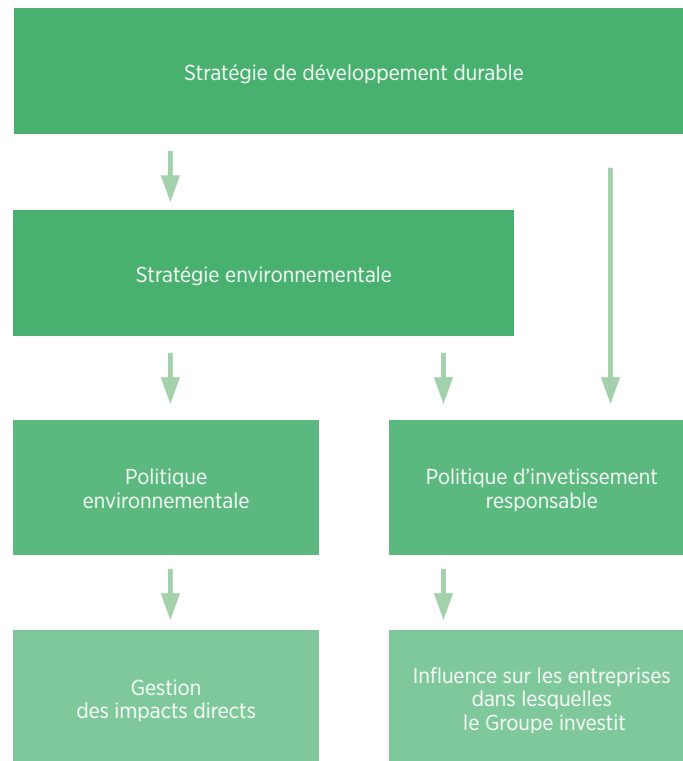
Compte tenu de l'enjeu et des conséquences déjà notables du réchauffement climatique sur notre monde, le groupe Edmond de Rothschild s'est engagé à déployer une stratégie environnementale réfléchie et pertinente afin d'améliorer progressivement sa performance. Cette stratégie se focalise, d'une part, sur la mise en place d'une Politique Environnementale visant à réduire ses impacts directs sur l'environnement et, d'autre part, sur sa Politique d'Investissement Responsable. Cette dernière reflète la volonté d'évaluer et de soutenir les engagements environnementaux des entreprises dans lesquelles le Groupe investit, ainsi que de contribuer concrètement à un impact environnemental positif au travers de stratégies d'investissement spécialisées et d'innovations financières qui ouvrent la voie à de nouvelles opportunités d'investissements.

¹ Les éléments présentés ici reflètent les recommandations du standard GRI (Global Reporting Initiative)

² Voir <https://www.unglobalcompact.org/>



Les deux piliers de la stratégie environnementale du Groupe sont la politique environnementale et la politique d'investissement responsable.



La Politique Environnementale du groupe Edmond de Rothschild s'applique à la totalité de ses entités, en mettant l'accent sur les engagements suivants :

- respect du cadre légal environnemental dans chaque pays dans lequel le Groupe est actif;
- suivi de la performance via un reporting annuel;
- revue périodique des résultats et validation des objectifs fixés par la Direction du Groupe et ses entités légales;
- communication transparente sur la performance et les actions mises en œuvre, à la fois en interne et en externe;
- veille des tendances, bonnes pratiques (internes/externes) et nouvelles réglementations.

Les résultats sont consolidés soit au niveau du Groupe, soit au niveau de ses trois entités mères incluant l'ensemble des entités qui y sont rattachées.

Entité mère	Périmètre «Groupe»	Périmètre « Entités principales »
Edmond de Rothschild (Suisse)	Emirats arabes unis, Israël, Monaco, Royaume-Uni, Suisse (Genève, Lausanne, Lugano, Fribourg et Zurich), Uruguay	Suisse (Genève, Lausanne, Lugano, Fribourg, Zurich)
Edmond de Rothschild (France)	France (Paris et province) et Italie	Paris et bureaux en province
Edmond de Rothschild (Europe)	Belgique, Espagne, Luxembourg et Portugal	Luxembourg

**Enjeux matériels - GRI 103-1**

Bien que l'impact environnemental direct du Groupe ne soit pas comparable à celui des entreprises industrielles et n'ait ainsi pas été identifié, dans son exercice de matérialité effectué en 2014, comme un enjeu matériel, la Direction souhaite aller au-delà et démontrer que la performance d'une entreprise est totalement compatible avec une démarche environnementale volontaire et responsable. De premiers objectifs environnementaux précis ont été définis pour 2020 et nos progrès vis-à-vis de ces objectifs sont revus et communiqués annuellement dans le rapport annuel de développement durable.

L'empreinte carbone

- Émissions de CO₂ liées à la consommation énergétique du Groupe..
- Émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels des collaborateurs.

L'analyse du bilan carbone du Groupe fait apparaître que les principales contributions à son empreinte carbone sont :

- les infrastructures, à savoir principalement la consommation d'électricité des bâtiments et le chauffage (au gaz naturel ou au mazout);
- les déplacements professionnels;
- les émissions indirectes liées aux déchets et à la consommation de papier.

Les pistes d'actions suivantes sont considérées comme des leviers sur lesquels agir pour réduire l'impact environnementale du Groupe :

Efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables - GRI 302-3

- Prendre en compte la dimension environnementale, et en particulier la dimension d'efficacité énergétique d'un bâtiment dans son ensemble, lors de tous les projets de rénovation des bâtiments appartenant au Groupe ou en intégrant des critères environnementaux durables lors du choix de locaux.
- Réduire les consommations d'électricité, que cela soit par des mesures techniques, comme le changement des ampoules et d'autres équipements, ou comportementales, comme par exemple éteindre les lumières.
- Chercher progressivement, là où cela est possible, à remplacer l'achat d'énergies traditionnelles ou fossiles par des énergies renouvelables, notamment grâce à des contrats où une partie ou la totalité des énergies sont renouvelables ou compensées.

Déplacements professionnels GRI 305-3

- Limiter les déplacements professionnels, lorsque cela est pertinent, en promouvant des systèmes de communication à distance pour certains meetings internes.
- Mettre en place des actions visant à améliorer l'accès à la mobilité douce pour les collaborateurs du Groupe.

Compensation carbone GRI 305-4

- Travailler avec des partenaires compétents et reconnus pour mettre en place un ou plusieurs projets de compensation d'une partie de nos émissions de gaz à effet de serre.
- Chercher à créer des synergies entre ces projets de compensation et notre stratégie d'investissement dans l'agroforesterie, pour avoir un impact positif environnemental et social dans notre propre chaîne de valeur (« Insetting »).

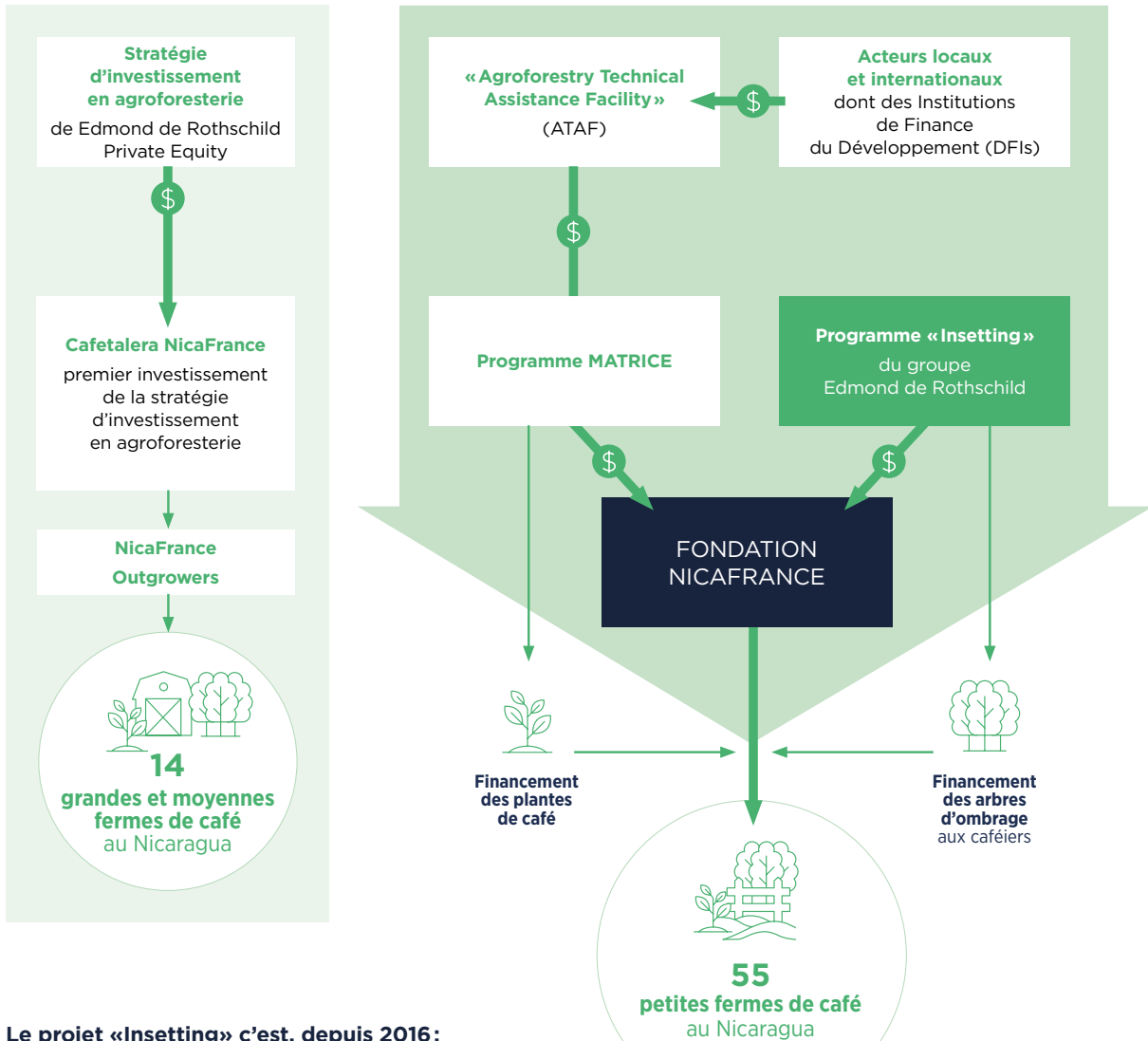
³Voir Forest Stewardship Council: <https://us.fsc.org/en-us>

⁴Voir Programme for the Endorsement of Forest Certification: <https://www.pefc.org/>



Le programme d'Insetting, lancé en 2016 pour compenser les émissions de CO2 correspondantes aux scopes 1 et 2 de l'empreinte carbone du Groupe, permet de mettre en place des actions au sein même de notre chaîne de valeur. Dans ce cas précis, dans le cadre de programmes de reforestation au Nicaragua financés par la stratégie d'investissement d'impact en agroforesterie de Edmond de Rothschild Private Equity.

Contribution et impact du programme d'Insetting du Groupe Edmond de Rothschild



Le projet «Insetting» c'est, depuis 2016 :



28 110 arbres plantés	7 027 tonnes éq. CO ₂ compensées	94 familles impactées positivement	27% de femmes impliquées	113 hectares reboisés
---------------------------------	---	--	------------------------------------	---------------------------------



**Consommation de papier GRI 305-4**

- Réduire la consommation de papier, notamment en limitant les impressions.
- Respecter des critères environnementaux pour le choix du papier (ex: certifié FSC³, PEFC⁴ ou recyclé).

Gestion des déchets GRI 306-2

- Garantir une gestion irréprochable du matériel informatique en fin de vie, qui représente un déchet ayant des impacts environnementaux importants, en travaillant avec des partenaires certifiés pour les traiter et les recycler.
- Améliorer progressivement le tri des autres déchets (papier, carton, verre, plastique, organiques, etc.) et par conséquent le taux de recyclage de ces déchets générés par le Groupe



- Réduire la production de déchets en général.

Préservation de la biodiversité GRI 304-3

La préservation de la biodiversité représente un sujet particulièrement important pour Benjamin et Ariane de Rothschild. Des ruches ont été placées aux abords immédiats de l'un des bâtiments parisiens du Groupe depuis 2012 afin de garantir leur survie en milieu urbain tout au long de l'année. En 2016, deux hôtels à insectes ont été mis en place dans les jardins de la banque. La sensibilisation des collaborateurs à cet enjeu essentiel du développement durable est un projet continu au sein du Groupe.

Système de gestion et évaluation de l'approche de gestion (103-2-c-vi)

Le système de gestion environnementale est mis en place à l'échelle du groupe Edmond de Rothschild, au niveau international, et intègre toutes les entités du Groupe.

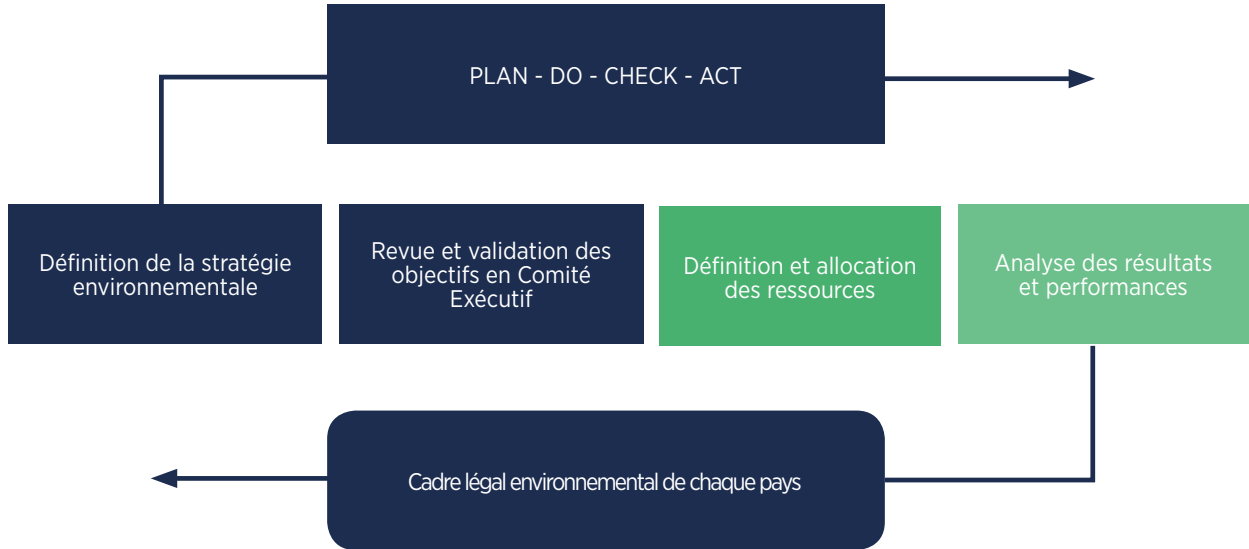
Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe se fixe, à intervalle régulier, des objectifs pertinents et mesurables de réduction des impacts sur l'environnement.

Les objectifs sont validés par la Direction du Groupe, qui suit l'évolution des indicateurs et la mise en place des actions qui permettront de les atteindre. Ces objectifs concernent, par exemple, les consommations d'énergie des bâtiments exploités par le Groupe, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels ou encore la consommation de papier. Les actions à mettre en place pour l'atteinte des objectifs du Groupe, ainsi que l'allocation des ressources nécessaires sont définies par les différentes entités du Groupe et validées par les Comités Exécutifs locaux.

GRI 102-20 / 102-29



Organisation du système de gestion pour le Groupe Edmond de Rothschild



Responsabilités

GRI 103-2

Le département Développement durable est en charge de conduire annuellement l'évaluation de la performance environnementale du Groupe, d'identifier les bonnes pratiques et de les partager au sein du Groupe.

La responsabilité du reporting environnemental au niveau du terrain est gérée par les Services Généraux qui, dans chaque pays, consolident les données environnementales et procèdent aux saisies des résultats clés correspondants dans l'outil de reporting en ligne. Le département Développement durable est responsable de la consolidation de ces données au niveau du Groupe. [GRI 102-32](#)

Une procédure existe pour définir le processus à suivre pour la collecte, la consolidation et la validation des données environnementales à travers le Groupe. La contribution des personnes qui participent à ce processus est clé puisqu'aucune amélioration ne peut avoir lieu sans visibilité sur l'impact environnemental réel du Groupe dans ses différentes entités. Outre une participation au système de gestion, en suivant les recommandations proposées pour réduire l'empreinte carbone, les collaborateurs sont considérés comme des acteurs clés, dont les idées et les suggestions sont entendues et étudiées. Des campagnes de communication sont déployées au sein du Groupe pour promouvoir des comportements permettant de contribuer à l'amélioration des performances environnementales.

D'autre part, la Politique d'Achats Responsable encourage les départements et les personnes impliqués dans l'achat de produits et services à tenir compte de critères sociaux, éthiques et environnementaux dans leurs décisions d'achat. Cette Politique incite également les fournisseurs du Groupe à prendre des mesures pour gérer leur impact social et environnemental.